

RAPPORT N° 90-28
au Conseil Municipal

OBJET

ACQUISITION DU PUIITS DU CENTRE D'ESSAI DE RECHERCHE ET DE FORMATION

Au texte du rapport soumis au Conseil Municipal, en séance du 2 juin 1990 (Affaire n° 32), je vous informais que des négociations étaient en cours pour l'acquisition du forage du C.E.R.F., ouvrage qui permettrait d'accroître les ressources en eau potable de la Commune de 5 000 m3 par jour.

Le Centre d'Essai de Recherche et de Formation vient de me signifier son accord sur la vente du puits, au prix de 1 000 000 F, et sous réserve que la convention prévoie la fourniture d'eau nécessaire à l'exploitation en cas de rupture de l'alimentation provenant du canal de la Rivière des Pluies, ce qui représente dix heures de pompage à effectuer de nuit vers le réservoir de stockage propriété du C.E.R.F..

Par ailleurs, le terrain nécessaire à l'exploitation du puits, soit une surface de 600 m2, serait mis gratuitement à la disposition de la Commune.

A titre de comparaison, le coût du forage de l'est, réalisé en 1988 à proximité de la Ravine du Chaudron, s'est élevé à 1 800 000 F, pour un débit de 2 000 m3 par jour.

Il vous est demandé, sous réserve de l'inscription des crédits au Budget Primitif 1991, de m'autoriser à signer la convention à passer avec le Centre d'Essai de Recherche et de Formation.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Gilbert ANNETTE

M. RAUX J. : Lors d'une précédente séance du Conseil Municipal, nous vous avons entretenu du projet d'acquisition du puits du C.E.R.F..

Aujourd'hui, il s'agit de régulariser la situation, compte tenu des propositions du C.E.R.F.. A titre indicatif, nous vous communiquons la différence de coût d'un précédent forage comparativement au coût d'acquisition du puits du C.E.R.F..

Chacun connaît les problèmes d'alimentation en eau potable. Le Conseil Municipal est donc appelé à délibérer sur ce point.

LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? Oui, Monsieur GERARD.

M. GERARD M. : Je voudrais savoir si vous avez fait vérifier par un spécialiste l'état des pompes... Les matériels vendus par le C.E.R.F. ne sont-ils pas complètement obsolètes ?...

LE MAIRE : Monsieur FOURNEL va vous répondre.

M. FOURNEL D. : En l'occurrence, il ne s'agit que de l'acquisition du puits. L'équipement va être revu, et sera à la charge de la Commune. Pour l'heure, nous procédons à l'acquisition du puits en tant que tel. Vous n'êtes pas sans savoir qu'un autre forage a été effectué à proximité, il y a un an et demi, lequel a donné des résultats très décevants par rapport à ceux attendus (de l'ordre 90 à 100 m³ par heure, alors que -paradoxalement- le puits du C.E.R.F. très voisin donne des résultats bien meilleurs).

Le puits du C.E.R.F. se situe, à vol d'oiseau, à deux ou trois cents mètres au-dessus de la Ravine du Chaudron, et sera directement raccordé au réservoir en construction de 5 000 m² proche de la Ravine.

LE MAIRE : Je voudrais rappeler, à l'occasion de ce dossier, les difficultés actuelles d'approvisionnement en eau de la Commune. Nous en sommes aujourd'hui à une production de l'ordre de 67 000 m³ par jour, situation de juste équilibre. Les effets climatiques peuvent engendrer des problèmes. Les Conseillers Municipaux -la Mairie ayant la charge de l'adduction en eau potable- doivent savoir que nous cumulons trois effets négatifs :

- * l'absence de pluies cycloniques (qui sont, par ailleurs, un bienfait, mais ont l'effet négatif de réduire d'autant le niveau des nappes phréatiques, niveau jamais atteint à ce jour ; ainsi, les opérations de pompage entreprises à Saint-Denis sont techniquement difficiles,
- * la sécheresse a fait baisser le niveau de l'étiage (nous observons un niveau d'étiage jamais atteint sur de la Rivière Saint-Denis),
- * les équipements réalisés ces dernières années ont, en réalité, produit moins que prévu.

De fait, il y a aujourd'hui une préoccupation majeure au niveau de l'adduction en eau potable et de la recherche de ressources nouvelles.

Voilà donc le climat, la conjoncture que nous connaissons.

L'opération d'acquisition du puits du C.E.R.F. vise à assurer un équilibre dans l'approvisionnement en eau, compte tenu aussi des projets immobiliers et de développement que nous mettrons en oeuvre.

Je mets cette affaire aux voix.

M. BOX D. : Monsieur le Maire, puis-je poser une question ?...

LE MAIRE : Oui, allez-y.

M. BOX D. : J'aimerais savoir, étant donné que vous aimez lancer des appels d'offres, pourquoi n'avoir pas eu recours à cette procédure, au lieu d'un renouvellement complet avec la C.G.E. d'une part ?...

LE MAIRE : Nous examinons, pour l'instant, le Rapport n° 8.

M. BOX D. : Rapport n° 8, ou 28 !?...

LE MAIRE : Le n° 28, effectivement.

M. BOX D. : Vous parliez d'eau, justement. Vous avez débordé. Alors, je fais la même chose.

LE MAIRE : Effectivement, je parlais de l'eau (H₂O) du puits.

M. BOX D. : Et, du puits seulement.

LE MAIRE : Vous êtes soit très en retard (au B.S.), soit un peu en avance. Le coup suivant sera sans doute le bon.

M. BOX D. : Pour avoir la parole, il faut d'abord pouvoir vous suivre. C'est là le problème.

LE MAIRE : Vous avez du mal !?...

Je mets cette affaire aux voix. Oppositions ? Non. Abstentions ? Non.

Le Rapport est donc adopté à l'UNANIMITE.
